



GRAND CONSEIL

de la République et canton de Genève

M 3184

Signataires : Thierry Cerutti, Arber Jahija, Jean-Marie Voumard, Gabrielle Le Goff, Amar Madani, Christian Steiner, Danièle Magnin

Date de dépôt : 12 décembre 2025

Proposition de motion

Mieux vaut prévenir que guérir – formons !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le taux de chômage parmi la population des 18 à 25 ans demeure élevé ;
- que de nombreux jeunes sortent du système scolaire sans solution de formation initiale ni perspective professionnelle claire ;
- que certains métiers manuels et techniques, tels que menuiserie, plomberie, électricité, mécanique, métallurgie, soins aux personnes, hôtellerie-restauration, logistique, métiers du bâtiment et métiers liés aux technologies numériques et à la transition énergétique, ne bénéficient pas d'une offre de formation suffisante dans le canton ;
- que de nombreux postes restent vacants et doivent être pourvus par des travailleurs formés hors canton ou à l'étranger ;
- que le vieillissement de la population active et les départs à la retraite prévus accentuent les besoins en main-d'œuvre qualifiée ;
- que la Suisse est le leader mondial de la formation duale et que l'apprentissage constitue un pilier de l'insertion professionnelle et de l'intégration sociale des jeunes ;
- que le développement de filières locales de formation professionnelle contribue à l'autonomie économique et à la compétitivité du canton ;
- que la collaboration entre entreprises, fédérations professionnelles et institutions de formation est essentielle pour identifier les métiers en tension et adapter l'offre éducative aux besoins réels ;

- que l'accompagnement des jeunes, notamment ceux en difficulté scolaire ou en situation de décrochage, est un levier important pour favoriser l'insertion professionnelle et prévenir la précarité ;
- que les régies publiques et services cantonaux, tels que les Services industriels de Genève (SIG), connaissent également des pénuries de personnel qualifié dans certains métiers techniques, notamment soudeurs, électriciens, mécaniciens et opérateurs pour la marine des SIG, ce qui met en tension la continuité des services publics et la maintenance des infrastructures essentielles ;
- que ces besoins spécifiques renforcent l'urgence de développer des filières de formation adaptées aux métiers techniques et manuels, afin d'assurer la pérennité et l'autonomie des services publics genevois,

invite le Conseil d'Etat

- à établir un état des lieux des métiers en tension et en carence de formation à Genève, en tenant compte des évolutions démographiques, économiques et technologiques ;
- à étudier la faisabilité de développer des filières de formation et d'apprentissage pour les métiers manuels et techniques en manque de personnel, y compris les métiers émergents liés à la transition écologique et numérique ;
- à renforcer les partenariats avec les entreprises afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage disponibles et d'encourager l'ouverture de nouvelles filières ;
- à envisager des dispositifs de soutien aux entreprises formatrices, tels que l'accompagnement administratif ou des mesures incitatives ciblées ;
- à examiner la création ou le renforcement de centres de formation interentreprises (CFI) pour les métiers nécessitant du matériel spécialisé ;
- à proposer des mesures d'accompagnement pour les jeunes en difficulté, incluant l'orientation, le tutorat ou les stages d'immersion professionnelle ;
- à fournir un rapport périodique au Grand Conseil sur l'évolution des besoins en personnel qualifié et sur les mesures entreprises pour y répondre.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché du travail genevois connaît actuellement des tensions importantes, en particulier dans les métiers manuels et techniques. Cette situation est aggravée par un taux de chômage élevé parmi les 18-25 ans et par l'insuffisance de l'offre de formation cantonale pour certains métiers essentiels.

De nombreux postes vacants doivent être occupés par des travailleurs formés hors canton ou à l'étranger. Le vieillissement de la population active et les départs à la retraite programmés accentuent encore ces besoins.

Par ailleurs, la Suisse est le leader mondial de la formation duale. L'apprentissage constitue un pilier de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, notamment pour ceux en difficulté scolaire ou en situation de décrochage. Le canton de Genève doit pouvoir tirer pleinement parti de ce système pour former une nouvelle génération de professionnels qualifiés, assurer l'autonomie économique et renforcer la compétitivité de ses entreprises.

Certaines professions clés, notamment **menuiserie, plomberie, électricité, mécanique, métallurgie, soins aux personnes, hôtellerie-restauration, logistique, métiers du bâtiment, technologies numériques et métiers liés à la transition énergétique**, ne disposent pas d'un nombre suffisant de places de formation. L'identification de ces métiers en tension, en lien avec les entreprises et fédérations professionnelles, est essentielle pour adapter l'offre éducative et répondre aux besoins présents et futurs.

Les régies publiques, et en particulier les Services industriels de Genève (SIG), rencontrent des difficultés similaires à celles du secteur privé pour recruter du personnel qualifié dans des métiers techniques et manuels. La pénurie de **soudeurs, électriciens, mécaniciens et opérateurs pour la marine des SIG** affecte la maintenance des infrastructures et la continuité des services essentiels pour la population.

Développer des filières de formation adaptées à ces métiers permettra non seulement de répondre aux besoins du marché privé, mais aussi de garantir que les services publics disposent des compétences nécessaires pour fonctionner efficacement et de manière autonome.

Le développement de nouvelles filières d'apprentissage, le renforcement des centres de formation interentreprises, ainsi que l'accompagnement ciblé des jeunes et le soutien aux entreprises formatrices permettront de réduire le

chômage des jeunes, d'assurer une main-d'œuvre qualifiée et de renforcer la stabilité sociale et économique du canton.

Cette motion vise ainsi à inviter le Conseil d'Etat à étudier, mettre en œuvre et suivre des mesures concrètes pour améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail genevois, tant privé que public.

Je vous invite, Mesdames, Messieurs les députés, à soutenir la présente proposition de motion et à lui accorder un bon accueil.